

Aide à l'Investissement - Installation de carénage - PREDD

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

- Afin de réaliser les objectifs du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD) le Conseil Régional souhaite inciter les entreprises à diminuer leur production de déchets dangereux.
- Sont éligibles à ce dispositif d'aide les entreprises artisanales inscrites au registre des métiers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, exerçant une activité d'entretien et/ou de réparation et/ou de construction dans le secteur du nautisme en Pays de la Loire.
- Les dépenses retenues sont celles liées aux travaux d'installation d'aires de carénage :
 - les équipements de gestion des déchets selon la taille des chantiers et le milieu récepteur,
 - les travaux induits indissociables,
 - les systèmes de rétention, fontaines de dégraissage biologique, équipements de nettoyage des pistolets de peinture sans solvant ou à ultrasons (uniquement en complément de l'acquisition d'un équipement de gestion de déchets sur l'aire de carénage).

Montant de l'aide

- L'intervention de la Région se fait sous forme de subvention représentant 20% du montant HT des travaux d'investissement, plafonnée à 20 000 €.
- Ces investissements peuvent aussi prétendre à une subvention de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Informations pratiques

Le dossier de demande d'aide doit comprendre les pièces suivantes :

- une lettre, à l'attention du président du Conseil régional, sollicitant cette aide,
- la copie du dossier de demande d'aide envoyé à l'Agence de l'Eau,
- un relevé d'identité bancaire,
- attestation des aides publiques (obtenues ou en cours) téléchargeable à la page d'accueil des aides,
- le diagnostic environnemental préalable,
- la liste des équipements à installer avec fiche technique,
- les devis relatifs aux équipements à installer,
- les bordereaux de suivi des déchets avant investissement ou le contrat de collecte des déchets dangereux correspondant.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES
Web : www.paysdelaloire.fr